



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BONDY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2025

RAPPORT N°13.10.25-06

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET MADAME ELISABETE CARDOSO, POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS, DANS LE CADRE DU PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE.

Le Dispositif de Réussite Educative souhaite mettre en place des actions en partenariat avec Madame Elisabete CARDOSO en qualité de Sophrologue.

Cette action, en direction des enfants suivis en parcours individualisés et de leurs parents, s'inscrit dans l'accompagnement individualisé mis en place par le DRE. Il s'agit d'animer des ateliers avec pour objectifs d'apporter aux parents et aux enfants des nouveaux outils et techniques de respiration, de visualisation, de relaxation dynamique pour développer les capacités de(s) l'enfant(s) et adolescents, renforcer le lien parent/enfant. Les ateliers permettent de favoriser le bien être de l'enfant à l'école et dans sa famille, de constituer un socle de connaissance visant à réfléchir aux pratiques éducatives et à se saisir des clés proposées pour le quotidien tout en travaillant les problématiques intrafamiliales.

En effet, le DRE s'inscrit dans une approche globale où l'enfant et sa famille s'engagent dans un parcours sécurisé et individualisé. Souvent, les problématiques rencontrées par les familles sont un facteur anxigène et ne leur permettent pas de prendre de la distance. Aussi, ces ateliers permettront aux enfants de se détendre, retrouver de la confiance en eux et favoriser l'attention, et aux parents de disposer de temps d'échange et de réflexions autour des besoins de l'enfant et des pratiques éducatives.

Les ateliers se dérouleront en semi-collectif avec pour objectifs de

- Constituer un socle de connaissance visant à réfléchir aux pratiques éducatives et à se saisir des clés proposées pour le quotidien
- Travailler les problématiques intrafamiliales
- Sortir de l'isolement
- Réinvestir sa posture parentale
- Projeter un avenir en fonction de leurs besoins et de leurs compétences
- Donner un objectif clair et précis pour mieux accompagner la famille
- Prendre soin de soi pour mieux prendre soin de son enfant

Ces ateliers sont proposés pour l'année 2025, au nombre de 20 ateliers de 1H destinés à un groupe de 6 participants maximum à cela s'ajoutent 3 heures dédiées au bilan avec l'équipe du DRE pour un montant de 90 € TTC de l'heure soit un coût total de **2 070 € TTC**.

En conséquence, je demande au Conseil :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention à intervenir entre le CCAS et Madame Elisabete CARDOSO, concernant la mise en place de ces interventions,
- **DE M'AUTORISER** à signer ce document ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire,

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale, dans chacun des chapitres, articles et fonctions concernés.

Stephen HERVE
Président du Centre Communal D'Action
Sociale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S Herve', with a horizontal line extending to the right.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET MADAME ELISABETE CARDOSO SOPHROLOGUE, POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS, DANS LE CADRE DU PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE.

Entre les soussignés :

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Bondy représenté par Mr Stephen HERVE en sa qualité de Président, structure porteuse du Projet de Réussite Educative (P.R.E).

Ci-après dénommé :

Dispositif de Réussite Educative (DRE)

47-51 rue Louis Auguste Blanqui 93140 BONDY

Tél. : 01.71.86.64.70

Et

Mme Elisabete CARDOSO, en qualité d'auto-entrepreneur.

22 ALLEE EDOUARD VAILLANT

93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS

Ci-après dénommée **Mme Elisabete CARDOSO**

Immatriculé sous le N° Siret : 81475544300011

CONTEXTE :

Le Dispositif de Réussite Educative de la Ville de Bondy, dans le cadre de ses actions de soutien à la parentalité, met en place des ateliers permettant aux parents et aux enfants de prendre conscience de leurs besoins, de reprendre confiance et de renforcer leur lien.

En partant de l'analyse des problématiques rencontrées par les familles, il a été constaté le besoin pour les parents de soutenir leur implication dans la prise en charge de leur enfant en les encourageant dans leur fonction parentale pour mieux soutenir leur enfant.

Aussi, les ateliers qui sont proposés dans le cadre de cette convention répondent à la volonté de travailler avec les parents et les enfants, suivis en parcours individualisés lors « d'ateliers enfants » et/ou « d'ateliers parents/enfants ».

Ceci étant exposé,

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet la mise en place d'ateliers :

- Sophrologie en direction des enfants et adolescents afin de favoriser l'écoute de soi et des autres, l'apprentissage de techniques de relaxation, de retrouver de l'énergie, de la confiance en eux en prenant conscience de leur corps et en l'investissant, canaliser l'énergie par la respiration, de favoriser l'évacuation des émotions négatives (angoisses, agressivité, peur...), la concentration et l'attention. D'apporter aux parents et aux enfants des techniques de respiration, de visualisation, de relaxation dynamique pour développer les capacités de(s) l'enfant(s) et renforcer le lien parent/enfant. Ces ateliers s'adressent aux enfants suivis dans le cadre du DRE et à leurs parents.

Article 2 : Nature et descriptif de l'action :

- Les ateliers enfants et adolescents sont destinés à un groupe de 6 participants maximum, avec 20 séances d'une heure dans l'année. A cela s'ajoutent 3 heures dédiées au bilan avec l'équipe du DRE. Ces ateliers et temps de bilan se dérouleront dans les locaux du DRE au 47-51 rue Louis Auguste Blanqui à Bondy.

Les ateliers se dérouleront en semi-collectif avec pour objectifs de :

- Alternier des jeux adaptés et des moments de relaxation qui amènent les enfants à puiser en eux des solutions et à connaître mieux leurs ressources
- Aider les enfants à mieux gérer les problèmes rencontrés et les régler par des réponses appropriées, apprendre à se concentrer, à se calmer jusqu'à savoir maîtriser seul les techniques apprises
- Favoriser le bien être de l'enfant à l'école et dans sa famille

Article 3 Engagements de Mme Elisabete CARDOSO

Mme Elisabete CARDOSO s'engage à animer :

- En direction des enfants les 20 ateliers à raison d'1H par séance soit 2 cycles de 7 séances et 1 cycle de 6 séances dans l'année.
- Et participer à 3 heures dédiées au bilan avec l'équipe du DRE
- Fournir le matériel comprenant les supports dont elle peut avoir besoin afin de répondre aux objectifs fixés avec le DRE
- Fournir au DRE un compte-rendu et bilans formalisés des ateliers

Article 4 Engagements du PRE

Le DRE s'engage à :

- Accueillir Mme Elisabete CARDOSO dans ses locaux et à lui mettre à disposition une salle permettant la mise en œuvre des ateliers
- Verser à Mme **Elisabete CARDOSO** la somme de 2 070 euros TTC pour un volume d'heure global de 23H sur l'année 2025 se répartissant comme suit.
- ✓ **Atelier sophrologie** : 20H pour une rémunération de 90€/H soit 1800 €.
- ✓ **Bilan** : 3 H pour une rémunération de 90€/H soit 270 €.

Article 5 Durée de la convention

Cette convention est conclue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Article 6 modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, au cours de l'année de réalisation, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent remettre en cause l'objet défini à l'article 1.

Article 7 Résiliation et résolution de la convention

En cas de non-exécution, le DRE peut suspendre ou diminuer le montant des versements, au prorata temporis et remettre en cause le montant de la prestation ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé-réception valant mise en demeure.

Article 8 Litiges

Les parties conviennent en cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention d'épuiser toutes les voies de règlement amiable avant de saisir le juge compétent.

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, au Tribunal Administratif de Montreuil

Bondy le

Pour le C.C.A.S
Le Président



Pour le prestataire
Mme Elisabete CARDOSO
Faire précéder la signature de la
mention « lu et approuvé » et
datée



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2025

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

13.10.25-06

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre, à 18 heures et 10 minutes, se sont réunis les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, sous la présidence de Monsieur Stephen HERVE, sur convocation individuelle, faite le 28 août, en exécution du décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Stephen HERVE
- Madame Joelle MOTTE,
- Madame Cristel FABRIS,
- Madame Christelle LE GOUALLEC,
- Monsieur Patrick GIBERT,
- Madame Nezha DECOURRIERE,
- Monsieur Christian BILLOTTE,
- Madame Chantal GARDET,
- Madame Eliane LOUISON
- Madame Sylvette GIRAUD.

ETAIENT ABSENTS et/ou EXCUSES :

- Monsieur Lakhdar FEMMAMI,
- Monsieur Maxime ATTYASSE
- Madame Mariam THIAM

ONT DONNE PROCURATION :

- Madame Oldhynn PIERRE à Madame Christelle LE GOUALLEC,
- Madame Michèle BAHURLET à Madame Chantal GARDET.

Secrétaire de séance : Madame Audrey GUENICHE, Directrice Santé Solidarité et Autonomie, Directrice du CCAS.



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET MADAME ELISABETE CARDOSO SOPHROLOGUE, POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS, DANS LE CADRE DU PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE.

LE CONSEIL,

VU la Loi de programmation n°2005-32 du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale,

VU la délibération en date du 27 Novembre 2008 n° 27/11/08-01 approuvant le Projet de Réussite Educative,

VU la délibération du 30 mars 2015 n° 30/03/15-05 approuvant le Projet de Réussite Educative pour l'année 2015,

CONSIDERANT que le Centre Communal d'Action Sociale est la structure porteuse du PRE qui met en œuvre ce projet,

CONSIDERANT les termes de la convention présentée pour la mise en place d'ateliers :

- D'apporter aux enfants et adolescents des techniques de respiration, de visualisation, de relaxation dynamique pour développer les capacités de(s) l'enfant(s) et renforcer le lien parent/enfant. Ces ateliers s'adressent aux enfants suivis dans le cadre du PRE.

CONSIDERANT que la convention prévoit 20 ateliers de 1H destinés à un groupe de 6 participants maximum à cela s'ajoutent 3 heures dédiées au bilan avec l'équipe du PRE

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention proposée pour les ateliers enfants animés par Mme Elisabete CARDOSO pour un coût total de 2 070€ TTC,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire,

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au Budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale, dans chacun des chapitres, articles et fonctions concernés.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

